

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 8 septembre 2014, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, Michel Paris (arrivé à 20 h 05) formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est absente.

L'adjointe administrative, Kathy Perreault, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 4 août 2014 tel que lu et présenté.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

L'adjointe administrative fait lecture des revenus et dépenses du mois.

7- APPROBATION DES COMPTES

2014-09-136

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$36 240.05 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

8- AUTORISATION POUR ACHAT DE SABLE TAMISÉ SERVANT D'ABRASIF POUR LES RANGS - HIVER 2014-2015

2014-09-137

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a procédé à un appel d'offres par invitation écrite le 5 août dernier auprès des soumissionnaires concernant l'approvisionnement de sable tamisé servant d'abrasif pour les rangs pendant la période hivernale 2014 - 2015;

Considérant que deux soumissionnaires ont répondu à l'invitation;

Considérant que le résultat des soumissions est le suivant :

Construction Jalbert et Pelletier Inc.	\$6.00/tonne (Total \$1 728) +redev.
Transport Martin Beaulieu et Fils Inc.	\$9.00/tonne (Total \$2 592)+ redev.

Considérant que la soumission de Constructions Jalbert et Pelletier Inc. est la plus basse conforme à la demande de soumission;

En conséquence,

Il est proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **retient la soumission de Constructions Jalbert et Pelletier Inc. et autorise l'achat de 288 tonnes de sable tamisé** pour utilisation en tant qu'abrasif dans les rangs pendant la période hivernale 2014 - 2015 et ce, au coût de \$6.00 la tonne pour un total de \$ 1 728.00, taxes et redevances en sus.

9- **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2014 - 2015 (ROUTE MASSÉ)**

2014-09-138

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **demander des soumissions pour l'achat de 300 tonnes d'abrasif** afin de respecter notre contrat avec le Ministère du Transport concernant le déneigement et déglacage de la route Massé pour la saison hivernale 2014 - 2015.

10- **SERVICE PREMIÈRE LIGNE - RENOUELEMNT POUR L'ANÉE 2015**

2014-09-139

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le **renouvellement de l'entente de services professionnels pour consultation juridiques « Service Première Ligne »** pour l'année 2015 telle qu'offerte par l'étude légale Tremblay Bois Migneault Lemay et selon les termes stipulés lors de l'entente initiale de janvier 2012.

11- **RÉSOLUTION POUR FIN DE PÉRIODE D'EMPLOI DU PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

12- **DÉSIGNATION DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AFIN D'EXERCER LES FONCTIONS DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE EN CAS D'ABSENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE;**

2014-09-140

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipale de Sainte-Jeanne d'Arc **désigne l'adjointe administrative, Mme Kathy Perreault, pour exercer les fonctions de la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit Mme Louise Boivin, en cas d'absence ou d'empêchement d'agir de celle-ci ou de vacance de son poste. De plus Mme Perreault est autorisée a signer tous les documents et effets bancaires pour et au nom de la municipalité en ces circonstances.**

13- **APPUI POUR L'UTILISATION DE GYROPHARES VERTS PAR LES POMPIERS VOLONTAIRES**

2014-09-141

Attendu qu'il est souhaitable de diminuer le temps de réponse notamment dans les municipalités qui n'ont pas de pompiers permanents;

Attendu qu'un gyrophare vert permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendrait plus visibles à longue portée, spécialement le soir et la nuit;

Attendu qu'ailleurs au Canada, plusieurs provinces, dont l'Ontario, permettent déjà aux pompiers volontaires de se servir de ce type de gyrophares;

Attendu qu'un regroupement milite afin de permettre l'utilisation d'un gyrophare vert au Québec, dans les situations d'urgence et qu'il entend poursuivre ses représentations jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause;

Attendu qu'une pétition de 2 775 signatures en appui au projet sera bientôt déposée à l'Assemblée nationale;

Attendu qu'il y a lieu d'appuyer le regroupement dans ces revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence;

Il est proposée par Sylvain Paradis
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que:

La municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **appuie le regroupement dans ces revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence.**

13) **VARIA**

A) **AJUSTEMENT DE FACTURE POUR DROIT DE MUTATION POUR M. JACQUES COULOMBE**

2014-09-142

Proposé par Michèle Clouâtre
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à effectuer un crédit de \$142.98 à M. Jacques Coulombe, propriétaire du 199 route du Portage afin de rembourser ce montant facturé pour un droit de mutation en mai 2012 lors de la réception d'un contrat de vente non notarié, cette transaction de vente ayant été notarié en août 2014 et ayant généré un droit de mutation de \$190.86, ceci dans le but d'éviter une double facturation pour une même transaction.

B) **DENONCIATION DE LA MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC CONCERNANT LES NOUVELLES DEMANDES D'HYDRO-QUEBEC POUR HAUSSER LES TARIFS**

2014-09-143

Considérant qu'Hydro-Québec désire obtenir une hausse substantielle des tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2015, soit une augmentation de 3,9%;

Considérant que depuis l'année 2003, Hydro-Québec a demandé et obtenu des hausses de tarifs d'électricité de l'ordre de 23,1%;

Considérant que ces hausses de tarification impliquent aussi des factures d'électricité à la hausse pour les villes et municipalités du Québec pour le chauffage et l'utilisation des différents bâtiments municipaux soient les bibliothèques, les arénas, les piscines, etc.;

Considérant qu'Hydro-Québec appartient aux Québécois et qu'elle devrait viser la fourniture d'hydroélectricité à un tarif préférentiel pour les consommateurs du Québec;

Considérant que les hausses de tarifs accordés en 2013 et 2014 dépassent l'indice des prix à la consommation et qu'il en sera de même en 2015;

Considérant que ces hausses de tarification se répercuteront sur le compte de taxes des citoyens et citoyennes de la Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et il en est de même pour les industries, commerces et institutions publiques;

Considérant que cette situation fera en sorte que les propriétaires résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels seront affectés de façon exponentielle par la hausse des tarifs demandés par Hydro-Québec;

Considérant que ces impacts nuiront davantage aux familles à faibles revenus ainsi qu'aux aînés qui auront encore plus de difficulté à honorer leurs factures;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Noëlla Ouellet

appuyé par Gilbert Béland

et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **dénonce les nouvelles demandes d'Hydro-Québec afin de hausser les tarifs d'électricité et demande à la société d'État de reconsidérer sa demande. Par cette même résolution, la Municipalité de Sainte-Jeanne D'Arc demande à la Régie de l'Énergie de refuser cette hausse de tarifs lors des audiences prévues à cet effet à l'automne 2014.** Cette résolution sera expédiée aux personnes et organismes suivants :

- Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec
- Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia
- Monsieur Thierry Vandal, président et directeur général Hydro-Québec
- Madame Diane Jean, régisseuse et présidente, Régie de l'Énergie

17- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

18- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Michèle Clouâtre la fermeture de l'assemblée à 20h32.

Maurice Chrétien, maire

Kathy Perreault, adjointe administrative